

It would be preferable therefore for the Chairman to ask the authors of those draft resolutions to consult together and to submit a consolidated resolution which would be somewhat different from the United Kingdom draft resolution. The First Committee would therefore have two working documents before it.

The CHAIRMAN stated that, in accordance with the suggestion made by the Australian representative, he would adjourn the discussion until the following day.

The meeting rose at 6.5 p.m.

## TWO HUNDRED AND FOURTEENTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Friday, 26 November, 1948, at 10.30 a.m.*

Chairman: Mr. A. COSTA DU RELS (Bolivia)

### 83. Continuation of the discussion on the progress report of the United Nations Mediator for Palestine (A/648)

The CHAIRMAN recalled that before the adjournment of the previous meeting the Committee had been discussing how it should organize its future work. From the views which had been expressed he assumed that the majority favoured proceeding immediately to a general exchange of views on the various draft resolutions, before considering the Canadian proposal for the establishment of a drafting sub-committee.

Mr. HOUDEK (Czechoslovakia) said that the debate had revealed two facts, first, that the Arabs and Jews remained irreconcilable and, second, that there was in the Committee a degree of agreement as to the way in which the Assembly should deal with the Palestine situation in the existing circumstances.

Mr. Houdek explained the position of his delegation. Czechoslovakia had from the first viewed with sympathy the Jewish claim for a national home in Palestine and had felt that the sufferings of the Jews in recent years required that it should take the form of a sovereign independent State. At the same time, the Czechoslovak delegation also sympathized with the national aspirations of the Arabs. It was because partition seemed to satisfy the legitimate aspirations of both parties that Czechoslovakia had supported resolution 181 (II) of 29 November 1947. The United Nations had been unable to implement the partition plan mainly because of the obstruction of the Mandatory Power and the wavering policy of the United States and not because the plan was unworkable. He believed that it was still substantially practicable in existing circumstances and should therefore form the basis for any negotiations to be undertaken between the parties.

Le mieux serait donc que le Président demandât aux auteurs de ces projets de résolutions de procéder à des consultations et de présenter un texte commun qui serait sensiblement différent du projet de résolution du Royaume-Uni. La Première Commission se trouverait donc en présence de deux documents de travail.

Le PRÉSIDENT déclare que, conformément à la suggestion du représentant de l'Australie, il ajourne la discussion au lendemain.

Le séance est levée à 18 h. 05.

## DEUX-CENT-QUATORZIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le vendredi 26 novembre 1948, à 10 h. 30.*

Président: M. A. COSTA DU RELS (Bolivie).

### 83. Suite de la discussion sur le rapport intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine (A/648)

Le PRÉSIDENT rappelle que la veille, avant de lever la séance, la Commission a examiné la méthode qu'il fallait suivre pour ses travaux à venir. D'après les opinions qui ont été exprimées, il a cru comprendre que la majorité désirait entamer immédiatement un débat général sur les divers projets de résolutions, et cela avant d'examiner la proposition du Canada, qui est de nommer un comité de rédaction.

M. HOUDEK (Tchécoslovaquie) observe que l'on peut tirer deux conclusions du débat: premièrement, l'attitude des Juifs et des Arabes reste inconciliable; deuxièmement, les membres de la Commission sont à peu près d'accord sur la façon dont l'Assemblée générale devrait traiter le problème de la Palestine dans les circonstances actuelles.

M. Houdek explique l'attitude prise par sa délégation. Dès le début, la Tchécoslovaquie a vu avec sympathie les revendications juives tendant à établir un foyer national en Palestine, et elle a estimé que les souffrances des Juifs au cours de ces dernières années rendaient nécessaire la transformation de ce foyer national en un État indépendant et souverain. En même temps, la délégation de la Tchécoslovaquie éprouve également de la sympathie pour les aspirations nationales des Arabes. C'est parce que le partage semblait devoir satisfaire les aspirations légitimes des deux parties en présence que la Tchécoslovaquie a voté en faveur de la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947. Si l'Organisation des Nations Unies n'a pu mettre à exécution le plan de partage, cela est dû principalement à l'obstruction faite par la Puissance mandataire et à la politique incertaine des États-Unis; quant au projet lui-même, il n'est nullement irréalisable. Le représentant de la Tchécoslovaquie estime que le plan de partage reste applicable dans ses traits essentiels, et cela même dans les circonstances présentes; il devrait par conséquent servir de base à toutes négociations entre les parties en présence.

Mr. Houdek found that the conclusions contained in the Mediator's report were incompatible with the existing juridical situation. It was regrettable that the Mediator, while recognizing that the Jewish State existed, had not understood that this fact altered the whole situation in Palestine and rendered some of the measures which he proposed unworkable. In 1947 Palestine had been under the authority of a Mandatory Power, and the United Nations had been justified in laying down the conditions governing its future. Today however the situation was entirely different and the United Nations could not adopt the Mediator's proposals for disposing of areas within the territory of Israel because it would constitute an infringement of Israel's sovereignty. No territorial exchanges were now possible unless they were mutually agreed to by both Arabs and Jews.

In the present circumstances, the objective of the United Nations should be to bring the parties into agreement. It had been stated by the Acting Mediator, who was the best authority on the existing Palestine situation, that direct negotiations between the two parties were not outside the realm of practical possibility. That led Mr. Houdek to favour the proposal to establish a conciliation commission. He could not, however, accept the proposal as formulated in the United Kingdom revised draft resolution (A/C.1/394/Rev.1) because, even with the incorporation of the United States amendments, the resolution was still based upon the specific conclusions contained in part I of the Mediator's report which, as he had shown, were in contradiction with the existing situation in Palestine. Mr. Houdek did not see how the revised United Kingdom draft resolution could really be called a compromise when its basis remained unchanged. He contested the statement in paragraph 2, that the specific recommendations of the Mediator were practical measures for implementing the principles of the November resolution. He considered that the Mediator's recommendations constituted a complete reversal of the 29 November resolution. The Czechoslovak delegation could not agree to the wholesale exchange of territories recommended by the Mediator because it would be contrary to the interests of both parties and would prevent the Palestine Arabs from establishing their own State in accordance with the partition plan.

As to the other draft resolutions, Mr. Houdek found that that submitted by Colombia (A/C.1/399) was also defective because it was similar in content to the United Kingdom proposal. On the other hand he favoured the draft resolutions submitted by Australia (A/C.1/396) and Poland (A/C.1/400) and suggested that with minor amendments they should satisfy the requirements of the Committee. He also supported the USSR proposal (A/C.1/401) because he thought that no lasting settlement could be reached unless foreign

M. Houdek estime que les conclusions qui figurent dans le rapport du Médiateur sont incompatibles avec la situation juridique actuelle. Il est regrettable que le Médiateur, tout en reconnaissant l'existence de l'État juif, n'ait pas compris que ce fait modifie toute la situation palestinienne et rend inexécutables certaines des mesures qu'il propose. En 1947, la Palestine était placée sous l'autorité d'une Puissance mandataire, et l'Organisation des Nations Unies a pu définir à bon droit les conditions qui régiraient l'avenir de ce pays. Mais aujourd'hui, la situation est entièrement différente, et l'Organisation des Nations Unies ne saurait adopter les propositions du Médiateur concernant la cession de certaines régions qui font partie du territoire d'Israël, parce que cela constituerait un empiétement sur la souveraineté de l'État d'Israël. Aucun échange de territoires n'est désormais possible, à moins de faire l'objet d'un accord entre Juifs et Arabes.

Dans les circonstances présentes, la tâche de l'Organisation des Nations Unies est d'amener les parties à s'entendre. Le Médiateur par intérim, — et personne n'est mieux au courant que lui de la situation actuelle en Palestine — a déclaré que des négociations directes entre les deux parties ne sont pas à exclure du domaine des possibilités pratiques. C'est pourquoi M. Houdek est disposé à appuyer la proposition de nommer une commission de conciliation. Toutefois, il ne peut accepter la proposition telle qu'elle est formulée dans le projet de résolution révisé (A/C.1/394/Rev. 1) présenté par le Royaume-Uni ; en effet, malgré les amendements qui y ont été introduits par les États-Unis d'Amérique, cette résolution s'appuie toujours explicitement sur les conclusions contenues dans la première partie du rapport du Médiateur, conclusions qui, comme M. Houdek l'a déjà montré, se trouvent en contradiction avec la situation actuelle de la Palestine. M. Houdek estime que le projet de résolution révisé du Royaume-Uni ne constitue nullement un compromis, puisque la base sur laquelle il repose reste inchangée. Il rejette l'affirmation qui figure au paragraphe 2, et selon laquelle les recommandations spécifiques du Médiateur offriraient un moyen pratique d'appliquer les principes contenus dans la résolution du 29 novembre, car il estime que les recommandations du Médiateur sont en contradiction flagrante avec la résolution du 29 novembre. La délégation de la Tchécoslovaquie ne peut admettre les transferts territoriaux massifs recommandés par le Médiateur, parce que ces transferts seraient contraires aux intérêts des deux parties et empêcheraient les Arabes de Palestine d'établir leur État conformément au plan de partage.

Quant aux autres projets de résolutions, M. Houdek pense que celui qui est soumis par la Colombie (A/C.1/399) est également défectueux, puisque sa teneur est semblable à celle de la proposition du Royaume-Uni. Par contre, il se déclare en faveur des projets de résolutions présentés par l'Australie (A/C.1/396) et la Pologne (A/C.1/400), et il estime qu'avec quelques amendements de détail, ces projets répondraient aux vues de la Commission. Il appuie également la proposition de l'URSS (A/C.1/401), parce qu'il pense que l'on ne peut aboutir à un règlement

intervention ceased and all foreign armed forces were withdrawn from Palestine.

Mr. FRASER (New Zealand), speaking on the question of procedure raised by the Chairman, stressed the importance of determining the various basic issues which had arisen during the debate before entering into a detailed discussion of the phraseology of the final draft resolution. He proposed that a sub-committee be established to list the major issues clearly and impartially in order to enable the Committee to deal rapidly with the essentials of the problem and to reach, if possible, a unanimous solution.

Mr. PASTORIZA (Dominican Republic) supported the United Kingdom revised draft resolution (A/C.1/394/Rev.1), which seemed to reflect the general view of the Committee and meet the objections which had been raised to the earlier draft.

The delegation of the Dominican Republic wholeheartedly shared Mr. McNeil's view that it was imperative to place the whole city of Jerusalem under an international regime. In that respect he thought that paragraph 6 of the Colombian draft resolution (A/C.1/399) should replace paragraph 7 of the United Kingdom text because it would confer greater authority on the proposed conciliation commission.

Mr. JESSUP (United States of America) said that in discussing the draft resolutions, the Committee should keep in mind the three basic objectives which he had outlined in his previous statement of 20 November (205th meeting) as follows : first, the establishment of peace in Palestine ; second, the achievement of an early settlement which would contribute to economic and political stability throughout the Middle East ; third, reconciliation of the Arab and Jewish communities.

Mr. Jessup expressed gratification that the United Kingdom revised draft resolution (A/C.1/394/Rev.1) had incorporated many of the amendments proposed by the United States. As Mr. McNeil had said, there was no disagreement as to the objectives to be pursued. Any differences which remained in the Committee related solely to the measures which should be taken to achieve those objectives.

Mr. Jessup also expressed satisfaction with the new texts of paragraphs 3 and 4 (a) of the revised draft resolution. He found that the instructions to the conciliation commission were clearly stated and this should help it to bring about an early settlement.

With regard to paragraph 4, Mr. Jessup said that the addition of the phrase " as part of a final settlement " was acceptable provided that some reference was made to the provisions of paragraph 2 in the amended form suggested by the United States. If the United States text of paragraph 2 were accepted, paragraph 4 should be reworded so as to read " ...in pursuance of paragraphs 2 and 3 (c)... ". That change, to which the United States delegation attached great importance,

durable à moins de faire cesser complètement toute intervention étrangère en Palestine et de faire retirer toutes les troupes étrangères qui s'y trouvent.

M. FRASER (Nouvelle-Zélande) prend la parole à propos de la question de procédure soulevée par le Président, et insiste sur l'importance qu'il y a de définir les problèmes essentiels qui se sont posés au cours du débat, et cela avant d'aborder la discussion détaillée du projet de résolution définitif. Il propose qu'un comité soit nommé pour dresser d'une façon claire et impartiale la liste des questions les plus importantes, afin de permettre à la Commission d'aborder rapidement les points essentiels du problème et de parvenir si possible à des conclusions unanimes.

M. PASTORIZA (République Dominicaine) donne son appui au projet de résolution révisé du Royaume-Uni (A/C.1/394/Rev. 1), qui, à son avis, reflète l'opinion générale de la Commission et satisfait aux objections qu'avait soulevées le projet initial.

La délégation de la République Dominicaine approuve chaleureusement M. McNeil, qui juge indispensable de placer l'ensemble de la ville de Jérusalem sous un régime international. A ce propos, il pense qu'il conviendrait de remplacer le paragraphe 7 du texte du Royaume-Uni par le paragraphe 6 du projet de résolution de la Colombie (A/C.1/399), ce qui conférerait une plus grande autorité à la commission de conciliation.

M. JESSUP (États-Unis d'Amérique) déclare qu'en discutant le projet de résolution, la Commission ne doit pas perdre de vue les trois objectifs qu'il a indiqué fondamentaux dans sa précédente déclaration, en date du 20 novembre (205<sup>e</sup> séance), à savoir : *primo*, le rétablissement de la paix en Palestine ; *secundo*, un règlement rapide qui contribuerait à assurer la stabilité économique et politique dans tout le Proche Orient ; *tertio*, la réconciliation des communautés arabe et juive.

M. Jessup constate avec satisfaction que le projet de résolution révisé du Royaume-Uni (A/C.1/394/Rev. 1) tient compte de la plupart des amendements proposés par les États-Unis. Comme l'a constaté M. McNeil, tous les membres de la Commission sont d'accord sur les objectifs à atteindre, et les quelques divergences de vue qui subsistent entre eux ne portent que sur les mesures à prendre pour y parvenir.

M. Jessup apprécie également les nouvelles formules introduites dans les paragraphes 3 et 4 a) du projet de résolution révisé. Il estime que les instructions données à la commission de conciliation sont énoncées clairement, ce qui devrait l'aider à régler rapidement la situation.

A propos du paragraphe 4, M. Jessup déclare que l'insertion de la phrase « dans le cadre d'un règlement définitif » est acceptable, à condition qu'il soit fait quelque allusion aux dispositions du paragraphe 2, sous la forme amendée que proposent les États-Unis. Si l'on accepte cette rédaction, il convient de remanier le paragraphe 4 comme suit : «...conformément aux paragraphes 2 et 3 c).... ». Cette modification à laquelle la délégation des États-Unis attache

would establish clearly that the purpose of the conciliation commission was to assist the parties in their negotiations.

Mr. Jessup considered that the further changes which the United Kingdom had introduced in paragraphs 6, 7, 8 and 9 improved and strengthened the resolution as a whole.

The United States delegation could not, however, agree to the wording of paragraphs 2, 4 (b) and 10 of the revised draft resolution and regarded the acceptance of its amendments to those paragraphs as essential. Mr. Jessup explained that he opposed the United Kingdom draft of paragraph 2, because even in its revised form it limited the discretionary powers of the conciliation commission, and because he could not accept the statement that the specific conclusions in part I of the Mediator's report provided a practical means of giving effect to the principles of the 29 November 1947 resolution since there was no clear statement as to what those principles were and, in any case, some of them were no longer valid in view of the changed circumstances. The United States text of paragraph 2 (A/C.1/397/Rev.1) was formulated so as to bring the full weight of world opinion upon the Arabs and Jews to oblige them to negotiate. Mr. Jessup did not hold the pessimistic view of the United Kingdom representative that negotiations were unlikely. He did not think it could be said that the Arabs would be negotiating under duress because the participation of the United Nations as a third party would serve to rectify any preponderance which the Jews might enjoy as a result of recent events.

Mr. Jessup considered that the United States formulation of sub-paragraph 4 (b) (A/C.1/397/Rev.1) was preferable to that in the revised United Kingdom draft resolution because it gave what the United States considered to be the correct degree of emphasis to the 29 November resolution and the Mediator's report. Without the the United States amendment the text of paragraph 4 (b) would be unduly restrictive.

Finally, Mr. Jessup said that he objected to paragraph 10 of the United Kingdom draft resolution because he thought it would unnecessarily complicate matters if the General Assembly took a definite decision in respect of compensation to be given to Arab refugees. The matter would in any case be solved by the normal legal processes. It would be far more reasonable to entrust the problem to a subsidiary body such as was provided for in paragraph 11.

Mr. SCHEYVEN (Belgium) opposed the Canadian proposal to establish a drafting sub-committee because he did not think that there was general agreement on all the basic issues and because he shared the view of the United Kingdom representative that the First Committee should not endeavour to shift its responsibilities on to another body.

une grande importance établira clairement que le but de la commission de conciliation est d'aider les deux parties dans leurs négociations.

M. Jessup estime que les autres modifications apportées par le Royaume-Uni aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 améliorent l'ensemble de la résolution et lui donnent plus de vigueur.

Toutefois, la délégation des États-Unis ne peut approuver la rédaction des paragraphes 2, 4 (b) et 10 du projet de résolution révisé et considère qu'il est essentiel d'accepter les amendements qu'elle a proposés pour ces paragraphes. M. Jessup explique qu'il s'oppose à l'adoption du paragraphe 2 du texte du Royaume-Uni parce que, même sous sa forme révisée, il limite les pouvoirs discrétionnaires de la commission de conciliation ; d'autre part, il ne peut souscrire à la déclaration selon laquelle les conclusions précises contenues dans la première partie du rapport du Médiateur constituent un moyen pratique de donner effet aux principes énoncés dans la résolution du 29 novembre 1947 ; en effet, le projet de résolution n'indique pas clairement dans quelle mesure ces principes, ou tout au moins certains d'entre eux, ont cessé d'être valables du fait des changements intervenus dans la situation. Le texte (A/C.1/397/Rev.1) que les États-Unis proposent pour le paragraphe 2 est rédigé de façon telle que l'opinion mondiale puisse exercer tout son poids sur les Arabes et sur les Juifs, afin de les obliger à négocier. M. Jessup ne partage pas l'opinion pessimiste du représentant du Royaume-Uni, qui estime que des négociations sont peu probables. A son avis, il est erroné de dire que les Arabes négocieraient sous menace de contrainte, car si l'Organisation des Nations Unies participe aux négociations en qualité de tiers, sa participation contre-balancera toute supériorité dont les Juifs pourraient jouir par suite des événements récents.

M. Jessup estime que la rédaction de l'alinéa 4 (b) que proposent les États-Unis (A/C.1/397/Rev.1) est préférable à celle du projet de résolution révisé du Royaume-Uni, car, de l'avis de sa délégation, le texte des États-Unis accorde à la résolution de novembre 1947 et au rapport du Médiateur le degré d'importance que ces documents méritent. Sans l'amendement des États-Unis, le texte du paragraphe 4 (b) aurait une portée trop restreinte.

Enfin, M. Jessup déclare qu'il s'oppose à l'adoption du paragraphe 10 du projet de résolution du Royaume-Uni, parce qu'il ne pense pas que l'Assemblée générale doive se prononcer sur la question de la compensation à accorder aux réfugiés arabes : cela compliquerait inutilement les choses. De toute façon, la question sera résolue par la procédure juridique normale. Il serait donc beaucoup plus raisonnable d'en saisir l'un des organes subsidiaires prévus au paragraphe 11.

M. SCHEYVEN (Belgique) s'oppose à la proposition du Canada, qui est de nommer un comité de rédaction ; il ne pense pas qu'il y ait accord général sur toutes les questions fondamentales, et il estime, tout comme le représentant du Royaume-Uni, que la Première Commission ne devrait pas se décharger de ses responsabilités en les confiant à un autre organe.

The main issue to be decided was related to the terms of reference of the proposed conciliation commission. Some representatives had suggested that its work should be based upon the recommendations in the Mediator's report. Others insisted that the November resolution should be taken as a basis. Still other representatives seemed to have taken a third view and had suggested that the commission should have broad powers to review the whole problem in the light of the November resolution, the Mediator's report and together with any other elements which had arisen in the meantime. If the First Committee could first reach a decision as to the basis of the conciliation commission's work, a solution of the remaining problems would be more easily attainable.

Mr. DE ALBA (Mexico) thought that it would be unwise to endeavour to examine the United Kingdom draft resolution in detail together with all the amendments which had been submitted in a meeting of the full Committee. As he understood the New Zealand proposal, it had not been to establish a drafting sub-committee but a co-ordinating sub-committee which would analyse the various points of agreement and would prepare a report setting forth the comparative advantages and disadvantages of each of the proposals. That would allow the First Committee to draw up a single draft resolution incorporating the less controversial proposals. Mr. de Alba proposed that a sub-committee composed of all delegations which had submitted proposals be instructed to prepare an analytical tabulation of those proposals. That would assist in clarifying the debate and Mr. de Alba thought it would be unwise to proceed in any other manner in view of the complicated character of the problem and of the importance of reaching a unanimous decision. The efforts of the United Nations to reach a solution of the Palestine problem must be accelerated, and it was important to find a just and peaceful settlement without delay if the United Nations were to avoid being discredited.

Mr. EL-KHOURI (Syria) said he did not believe that no new draft resolutions could be submitted and he proposed to offer a draft; the proposals under discussion were far from winning the support of the Arabs in Palestine or in the Middle East. Consequently, those proposals could not ensure peace and security in the Middle East. The partition policy of the Assembly had initiated the disasters there and there was no hope of changing the situation if the same policy were continued. In the present circumstances the Arabs could not accept the recommendations before the Assembly. The Arabs, who had been the majority of the population in Palestine, had been driven from their homes and no way of ensuring compensation had been indicated in the Mediator's proposals or in those of the United Kingdom or the United States. It was said that "adequate compensation" should be given. This might be possible if the lands taken away from the Arabs had been small in area. However, the

La principale question qu'il s'agit de trancher se rapporte au mandat de la commission de conciliation. Certains représentants voudraient que ses travaux se fondent sur les recommandations contenues dans le rapport du Médiateur. D'autres insistent pour que l'on prenne pour base la résolution de novembre. D'autres encore semblent soutenir une troisième thèse : ils considèrent que la commission devrait disposer de pouvoirs étendus pour examiner à nouveau l'ensemble du problème, en tenant compte de la résolution de novembre, du rapport du Médiateur et de tous les autres éléments qui ont apparu dans l'intervalle. Si la Première Commission pouvait arriver tout d'abord à une décision quant au fondement sur lequel la Commission de conciliation aura à travailler, il sera plus aisé de résoudre les autres problèmes qui se posent.

M. DE ALBA (Mexique) pense qu'il ne serait pas sage d'examiner en séance plénière de la Commission politique les détails du projet de résolution du Royaume-Uni, ainsi que tous les amendements qui lui ont été apportés. S'il comprend bien la proposition de la Nouvelle-Zélande, celle-ci tend à créer non pas un comité de rédaction, mais un comité de coordination, qui examinerait les divers points sur lesquels l'accord s'est fait et qui établirait un rapport comparant les avantages et les inconvénients de chacune des propositions. Cela permettrait à la Première Commission de rédiger un seul projet de résolution, en tenant compte des propositions les moins sujettes à controverse. M. de Alba estime qu'il faut établir une table analytique des propositions et que le comité chargé de l'établir doit se composer des représentants de toutes les délégations qui en ont présenté. Cela contribuerait à faciliter les débats, et M. de Alba pense qu'il ne serait pas sage de procéder autrement, eu égard à la complexité du problème et à l'importance qu'il y a d'aboutir à une décision unanime. Il faut accélérer les efforts que l'Organisation des Nations Unies déploie pour résoudre le problème palestinien ; il importe de trouver sans délai un règlement équitable et pacifique, si l'on veut que l'Organisation conserve son crédit.

M. EL-KHOURI (Syrie) pense qu'il n'est pas trop tard pour présenter des résolutions nouvelles. Il soumettra donc un projet, car les propositions que l'on étudie en ce moment ne sont nullement de nature à gagner l'adhésion des Arabes de Palestine et du Moyen Orient. Par conséquent, ces propositions ne peuvent pas assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans le Moyen Orient. La politique de partage poursuivie par l'Assemblée a eu des effets désastreux dans cette région, et il n'y a aucun espoir d'améliorer la situation si l'on ne change de politique. Dans les circonstances actuelles, les Arabes ne peuvent accepter les recommandations soumises à l'Assemblée. Les Arabes, qui constituaient la majorité de la population en Palestine, ont été chassés de leurs foyers, et aucun moyen de leur assurer une juste compensation ne se trouve indiqué, ni dans les propositions du Médiateur, ni dans celles que soumettent le Royaume-Uni et les États-Unis. On a déclaré que « des indemnités suffisantes »

Arab towns and villages were now under Jewish control and the Arabs could not return there in the absence of safeguards. Mr. El-Khoury did not see how it would be possible to evaluate compensation for whole districts.

Even if the Assembly were to adopt a resolution along the lines proposed, the question of its implementation arose. Such a decision would have to be forced upon the Arabs and the Assembly was not competent to make compulsory recommendations. The Committee should do more than draw up plans ; it should consider what would be practicable. It was claimed that the establishment of peace was the objective ; this required the consent of the parties. The present proposals would not lead to peace but to the persecution of the innocent. The Arabs had rejected partition and also would reject these plans. Neither the Assembly nor the Security Council was entitled to impose such a political solution upon any people. It might be claimed that the status of the Jews in Palestine was a reality. However, the original inhabitants had not relinquished their rights and would continue to claim them. The Arab Governments did not take merely a negative attitude. They had submitted proposals before and the Syrian delegation now wished to present a draft resolution (A/C.1/402).

This proposal would assure that all minority rights would be confirmed. The division into cantons enjoying a large measure of autonomy would provide for local administration by the people in accordance with their own interests. There would be no domination by the majority. The Jews said that they did not wish to be a minority in Palestine, although they accepted this status in all other countries of the world and lived in them peaceably. In Palestine they would be offered the same privileges and would be able to exercise full civil and political rights.

The Syrian proposal would ensure the security of the Holy Places by placing them under the administration of those who would respect them. Moslem, Christian and Jew could be sure of access to them under a cantonal or federal regime. Under this plan, too, the Arab refugees would have the necessary assurances if they were to return to their homes. Thus the Palestine problem could be solved without any difficulties or dangers, either in the present or in the future. Mr. El-Khoury hoped that his draft resolution would be considered in any sub-committee that was set up as well as in the First Committee and in the General Assembly. Those who rejected a plan of this character would carry a grave responsibility for the prolongation of bloodshed and the continuation of a danger to international peace and security.

No doubt the Jews would not wish to accept the Syrian proposal but they should be persuaded and advised to do so by other delegations. Objectively, it would be better for them to be realistic and abandon their fantastic ambitions. Some Zionists would be opposed to it, but reasonable

devraient être fournies ; cela serait possible, si les terres enlevées aux Arabes étaient d'une faible superficie. Or, des villes et des villages arabes se trouvent actuellement sous contrôle juif ; les Arabes ne peuvent y retourner sans que des garanties leur soient accordées. M. El-Khoury ne voit pas comment on pourrait chiffrer les compensations qui correspondraient à la perte de districts entiers.

Même si l'Assemblée adoptait une résolution du genre de celles qui ont été proposées, il resterait encore à l'appliquer. Il faudrait imposer cette décision aux Arabes, alors que l'Assemblée n'a pas qualité pour formuler des recommandations de caractère obligatoire. Il faut faire mieux que d'établir des plans. On devrait tenir compte de ce qui est réalisable. L'Assemblée, affirme-t-on, a pour tâche d'établir la paix ; or, pour l'établir, il faut le consentement des parties. Les propositions actuelles ne conduiront pas à la paix, mais à la persécution des innocents. Les Arabes ont rejeté le partage et rejeteront également ces plans. Ni l'Assemblée, ni le Conseil de sécurité n'ont le droit d'imposer à aucun peuple une solution politique de ce genre. Certains diront que le statut des Juifs en Palestine est désormais un fait acquis. Cependant, les premiers habitants n'ont pas renoncé à leurs droits et continueront à les revendiquer. Les Gouvernements arabes ne se bornent pas à prendre une attitude négative. Ils ont soumis déjà des propositions, et maintenant la délégation de la Syrie tient à présenter un projet de résolution (A/C.1/402).

Cette proposition assurerait le maintien de tous les droits des minorités. La division en cantons jouissant d'une large autonomie permettrait à la population d'exercer l'administration locale conformément à ses propres intérêts. Il n'y aurait pas domination de la majorité. Les Juifs disent qu'ils ne veulent pas être une minorité en Palestine ; pourtant, ils acceptent cette situation dans tous les autres pays du monde, et ils y vivent en paix. En Palestine, ils auraient le même statut et pourraient exercer tous les droits civils et politiques.

La proposition de la Syrie garantirait la sécurité des Lieux saints, en les faisant administrer par ceux qui les respecteraient. Musulmans, chrétiens et juifs y auraient accès, sous un régime cantonal ou fédéral. Suivant ce plan, les réfugiés Arabes obtiendraient également les garanties nécessaires, s'ils retournaient dans leurs foyers. Le problème de Palestine pourrait ainsi être résolu sans difficulté et sans danger, quant au présent et quant à l'avenir. M. El-Khoury espère que ce projet de résolution sera examiné au sein de tout comité que l'on établirait, ainsi qu'à la Première Commission et à l'Assemblée générale. Ceux qui rejetteraient ce projet porteraient une lourde responsabilité, car l'effusion de sang ne pourrait que continuer et le danger qui menace la paix et la sécurité internationales ne pourrait que se prolonger.

Sans doute les Juifs ne voudront-ils pas accepter ce plan, mais les diverses délégations devraient leur conseiller de le faire, et arriver à les persuader. En toute impartialité, il vaudrait mieux pour eux qu'ils soient réalistes et qu'ils abandonnent leurs ambitions démesurées. Certains sionistes

Jews throughout the world would see the advantages of living in peace. It was Mr. El-Khourri's sincere hope that the Assembly would depart from its former policies and adopt these sounder proposals which could assure the peace which they were seeking.

Mr. HOOD (Australia) said that his delegation supported the Mexican proposal for a sub-committee which would not merely re-draft but also co-ordinate and bring closer together the various texts presented. The procedural difficulty in which the Committee found itself was illustrated by the fact that the United States delegation had introduced to the United Kingdom draft resolution amendments which amounted to a radical alteration of its sense. It might have been more logical for the United States to submit separate proposals rather than follow the artificial method of injecting wholly new ideas into existing proposals. The representatives of New Zealand and Belgium had made useful analyses of the main points to be decided. However, the conclusion to be drawn from the situation was not that the Committee would move more quickly by trying to reach decisions on these points, but that a sub-committee was essential to try to clarify, co-ordinate and eliminate duplication among the various texts.

Mr. BEELEY (United Kingdom) said that his delegation was opposed to the idea of a sub-committee for much the same reasons as those advanced by the representative of Belgium. The usual reason for appointing a sub-committee was that it was simpler for a small group to adjust drafting differences and arrive at an agreed text. The present differences were too fundamental to be resolved in this manner and there appeared to be little prospect of a sub-committee producing a document acceptable to all. The United Kingdom delegation was of the opinion that it would be preferable for those delegations which had submitted proposals to meet informally and try to simplify the documentation submitted. Mr. Beeley had not interpreted the Canadian proposal as providing for a sub-committee to produce an agreed draft; on the contrary, it was to arrange for the orderly presentation of the proposals submitted and clarify the points at issue. This would be a useful task which could bring order into the Committee's proceedings. However, it did not seem to require a sub-committee. It would appear that the Rapporteur, together with the Secretariat, might so present the various proposals that their discussion would be clarified and simplified. As the next meeting of the Committee was not to be held until the following morning, this might be done in the interim.

Mr. DE ALBA (Mexico) supported the Canadian proposal.

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) observed that at the end of the previous day the question before them was the Canadian proposal that they

s'y opposeraient, mais les Juifs raisonnables, dans le monde entier, apercevraient les avantages qu'il y a à vivre en paix. M. El-Khourri espère sincèrement que l'Assemblée abandonnera la politique qu'elle a suivie jusqu'ici, et adoptera ces propositions, qui sont plus raisonnables et peuvent assurer cette paix qu'elle cherche à établir.

M. HOOD (Australie) appuie la proposition mexicaine, tendant à la création d'un comité qui serait chargé, non seulement de donner une nouvelle rédaction aux divers textes présentés, mais aussi de les coordonner et de les harmoniser. Le fait que la délégation des États-Unis ait introduit dans le projet de résolution du Royaume-Uni des amendements qui en changent complètement le sens, illustre au mieux les difficultés de procédure que rencontre la Commission. Il eût été plus logique que les États-Unis soumettent des propositions indépendantes, plutôt que d'introduire artificiellement des idées entièrement nouvelles dans des propositions déjà faites. Les représentants de la Nouvelle-Zélande et de la Belgique ont analysé judicieusement les principales questions qu'il y aura lieu de trancher. Toutefois, la situation est telle que la Commission n'aboutira pas plus rapidement en essayant de prendre des décisions, et il est indispensable de créer à cette fin un comité chargé de coordonner les différents textes, de les rendre plus clairs et d'éviter ainsi que certains d'entre eux ne fassent double emploi.

M. BEELEY (Royaume-Uni) annonce que sa délégation s'oppose à la création d'un comité, pour des raisons analogues à celles qui ont été exposées par le représentant de la Belgique. D'une manière générale, il est plus facile à un groupe peu nombreux d'éliminer les différences de rédaction et d'aboutir à un texte commun; c'est, en général, à cette fin que l'on crée des comités. Toutefois, les différences qui sont apparues ici sont trop importantes pour pouvoir être éliminées de cette manière et il est peu probable qu'un comité parvienne à établir un texte acceptable par tous. De l'avis de la délégation du Royaume-Uni, il vaudrait mieux que les délégations qui ont soumis des propositions se réunissent à titre officieux en vue de simplifier la documentation soumise à la Commission. M. Beeley a cru comprendre que le comité prévu dans la proposition canadienne ne doit pas rédiger un projet commun, mais classer convenablement les propositions présentées et éclaircir les diverses questions envisagées. Ce serait là une œuvre utile, qui contribuerait à mettre de l'ordre dans les travaux de la Commission. Cependant, il ne semble pas qu'un comité soit nécessaire à cette fin. Le Rapporteur, de concert avec le Secrétariat, pourrait fort bien présenter les diverses propositions d'une manière propre à simplifier les débats. Puisque la Commission ne se réunira que de main matin, ce travail pourrait être effectué dans l'intervalle.

M. DE ALBA (Mexique) fait sienne la proposition du Canada.

M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) fait observer que, à la fin de la séance précédente, la Commission a été saisie de la proposition

should not begin the detailed consideration of proposals until a small working group, composed of the authors of the proposals, presented a document showing those points which the Committee would have to consider in preparing any resolution. Experience had shown that this was always a good procedure. This was particularly true in the present case because there were many similarities between the proposals. The problem was such a serious one that all details required careful consideration and it would be difficult to co-ordinate the several existing texts in any debate. The tendency of the debate to become general could be avoided by producing a co-ordinated text. Mr. Rodríguez Fabregat was of the opinion that such a procedure would save time. The Chairman had said that it would be proper for those representatives who had submitted proposals to clarify them. This seemed to be correct and already the Committee had had some clarifications presented. However, although the United States amendments did assist in clarification, they also showed the need for a document which would co-ordinate the various proposals. This should be achieved through a co-ordinating committee which might include the authors of proposals and amendments and the representative of Canada who had proposed the procedure.

Mr. MUNIZ (Brazil) said he supported the idea of a sub-committee but did not think it should be constituted before there had been clarifications made in the First Committee. As had already been pointed out, the draft resolutions before the Committee were based variously upon the recommendations of the Mediator, on resolution of 29 November 1947, and on a combination of these ideas giving wider discretionary powers to the conciliation commission. These three general approaches appeared to be irreconcilable and it was unlikely that a drafting sub-committee could do any useful work before these questions had been clarified by the First Committee. There were also important differences upon such questions as the regime for Jerusalem and the treatment of refugees. Mr. Muniz suggested that the Secretariat prepare a paper which condensed the most significant points. Consideration of such a document might lead to a clarification of the situation, on the basis of which instructions could be given to a sub-committee.

Mr. FRASER (New Zealand) observed that the Committee clearly wanted some form of assistance. He supported the suggestion made by the representative of the United Kingdom that it would be satisfactory for the Secretariat to classify the various issues in order to orient the discussion. Clearly, it was impossible to give directions to a sub-committee until some decisions had been taken; those decisions would be facilitated if the principal points were arranged in an orderly manner. Mr. Fraser believed that the Chairman should be authorized to refer all texts to the Secretariat in order that an appropriate

canadienne aux termes de laquelle elle devait ajourner l'examen détaillé des propositions jusqu'au moment où un groupe de travail peu nombreux, comprenant les auteurs des propositions aura présenté un document énonçant les points que la Commission devra examiner avant d'adopter la moindre résolution. L'expérience prouve que cette méthode est la meilleure, d'autant plus que, dans le cas présent, les propositions offrent de nombreuses similitudes. Le problème est extrêmement sérieux; il exige un examen minutieux sous tous ses aspects. Au cours d'une délibération, il serait difficile de coordonner les différents textes existants. En établissant un texte coordonné, la Commission pourrait éviter que la discussion ne prit un caractère général. M. Rodríguez Fabregat estime qu'une telle procédure ferait gagner du temps. Selon le Président, les représentants qui ont soumis des propositions devraient en préciser le sens. Cette méthode semble pertinente; d'ailleurs, la Commission a déjà entendu plusieurs déclarations à cet effet. Les amendements des États-Unis se sont révélés utiles; néanmoins, ils montrent également qu'il est nécessaire d'établir un document qui coordonnerait les diverses propositions. Un comité de coordination pourrait être créé à cet effet; les auteurs des propositions et des amendements, ainsi que le représentant du Canada, qui a proposé cette méthode, feraient partie de ce comité.

M. MUNIZ (Brésil) appuie la création d'un comité, mais il pense que celui-ci ne devrait pas être constitué tant que la Première Commission n'aura pas reçu toutes les explications nécessaires. Ainsi qu'il a déjà été indiqué, les projets de résolutions soumis à la Commission s'inspirent, tantôt des recommandations du Médiateur, tantôt de la résolution du 29 novembre 1947; parfois, ils s'inspirent des deux à la fois, tout en accordant des pouvoirs discrétionnaires à la commission de conciliation. Ces trois manières de voir semblent irréconciliables et il est peu probable qu'un comité de rédaction puisse faire œuvre utile, tant que ces questions n'auront pas été éclaircies au sein de la Première Commission. De même, les opinions divergent fortement sur des questions telles que le régime de Jérusalem et le traitement des réfugiés. M. Muniz propose de charger le Secrétaire de préparer un document qui résumerait les points les plus importants. L'étude de ce document permettrait éventuellement d'éclaircir la situation et, par la suite, des directives pourraient être données à un comité.

De l'avis de M. FRASER (Nouvelle-Zélande), il est évident que la Commission a besoin d'aide sous une forme quelconque; il appuie la suggestion du représentant du Royaume-Uni, qui propose de faire classer par le Secrétaire les différentes questions en suspens, afin d'orienter les discussions de la Commission. De toute évidence, il sera impossible de donner des directives à un comité, tant que certaines décisions n'auront pas été prises; or, elles pourraient l'être plus facilement si les principaux points en cause étaient présentés d'une manière ordonnée. M. Fraser estime que le Président devrait être habilité à renvoyer tous



document might be prepared by the following morning.

Mr. GARCÍA GRANADOS (Guatemala) remarked that the idea had frequently been expressed that the Committee should find a resolution which would command something approaching unanimous approval. With the present multiplicity of texts and amendments, it would probably be difficult for the Committee to obtain even a simple majority for any one proposal. There would probably follow the failure to gain a two-thirds majority in the Assembly. For example, the Guatemalan delegation, and no doubt others, was unable to accept the United Kingdom proposals in their present form and these proposals might well fail to win the necessary majority in the Assembly. Probably such failure would not be too serious, as the Palestine problem seemed to be reaching a solution on the spot in a practical manner. On the other hand, it would be valuable to have a suitable resolution adopted by the Assembly. To achieve this, certain differences would have to be eliminated and this should be done in a sub-committee which would not merely draft, but also co-ordinate. The initial move might be to have the Secretariat prepare a document comparing the different texts which could serve as the basis for a sub-committee's work.

The CHAIRMAN said that a new element had entered the discussion. At the previous meeting the representative of France had proposed that views be exchanged upon each of the proposals before them. The representative of Canada had then suggested that a sub-committee might examine the proposals and see which points were agreed upon and wherein the proposals differed. Now it was suggested that the Secretariat prepare a document showing the points of agreement and disagreement. The Chairman believed that it would be difficult for the Secretariat to draw up such a document on the present question. He thought it would be preferable for the authors of the various proposals and amendments to meet under the chairmanship of the representative of Canada and, with the assistance of the Secretariat, prepare a document collating the various proposals.

Mr. PEARSON (Canada) said his suggestion had not been for a sub-committee to produce an agreed text. His idea had been that a small group, perhaps consisting of the authors of proposals, would draw up a single working paper which the Committee could use as a guide. There were about a dozen principal points and some of them were dealt with in several draft resolutions. A working paper which showed which points were agreed upon and what the alternative proposals were would probably be useful to the Committee. Such a document could be prepared either by a small sub-committee or by the Secretariat in consultation with the authors of proposals. Such a procedure might expedite discussion on the proposals and early in the following week a sub-committee might be set up to prepare a draft resolution for the consideration of the

les textes au Secrétariat, afin que celui-ci établisse pour le lendemain un document approprié.

M. GARCÍA GRANADOS (Guatemala) rappelle qu'à plusieurs reprises, il a été déclaré que la Commission devrait adopter une résolution susceptible de recueillir la quasi-unanimité des voix. Étant donné la multiplicité des textes et des amendements dont la Commission est actuellement saisie, il serait probablement difficile d'obtenir ne fût-ce que la majorité simple sur n'importe quelle proposition. Plus tard, il serait doute aussi impossible de réunir la majorité des deux tiers de l'Assemblée. C'est ainsi que la délégation du Guatemala, dont d'autres délégations partagent sans doute les sentiments, ne peut pas accepter les propositions du Royaume-Uni sous leur forme actuelle, et il se pourrait que ces propositions ne réunissent pas la majorité nécessaire de l'Assemblée. Les suites de cet échec ne seraient sans doute pas bien graves, puisque le problème de la Palestine semble sur le point d'être résolu sur place. Mais, par ailleurs, il serait utile de voir l'Assemblée adopter une résolution pertinente. A cette fin, certaines divergences devraient être éliminées et cette tâche pourrait être confiée à un comité, qui serait chargé non seulement de la rédaction mais, également, de la coordination. Pour commencer, le Secrétariat pourrait établir un tableau comparatif des différents textes, qui servirait de base aux travaux du comité.

Le PRÉSIDENT déclare que des éléments nouveaux ont été apportés dans la discussion. Au cours de la séance précédente, le représentant de la France a demandé que chacune des propositions dont la Commission est saisie fasse l'objet d'un échange de vues. Ensuite, le représentant du Canada a suggéré la création d'un comité chargé d'examiner les propositions et de déterminer les points communs et les divergences qu'elles comportent. Enfin, on a demandé que le Secrétariat établisse un tableau faisant ressortir les points d'accord et de désaccord. Le Président croit que le Secrétariat aura des difficultés pour établir un document de ce genre. A son avis, la meilleure solution serait que les auteurs des divers amendements et propositions délibèrent sous la présidence du représentant du Canada et réunissent les diverses propositions en un seul document, avec l'aide du Secrétariat.

Mr. PEARSON (Canada) précise qu'il n'a pas proposé de créer un comité chargé de préparer un texte commun. Son idée était celle-ci : un petit groupe, constitué peut-être par les auteurs de propositions, dresserait un document de travail qui permettrait de guider les travaux de la Commission. La discussion porte sur une douzaine de points principaux ; certains sont traités dans plusieurs projets de résolutions. Un document de travail, montrant quels sont les points sur lesquels on s'est mis d'accord et quelles sont les contre-propositions, serait probablement utile à la Commission. Ce document pourrait être préparé, soit par un comité restreint, soit par le Secrétariat, en consultation avec les auteurs de propositions. Pareille procédure permettrait sans doute d'abréger le débat sur les propositions et, au début de la semaine prochaine, il serait possible de créer

Committee. Such a draft resolution would no doubt be supported only by a majority of the sub-committee and would be subject to amendment in the Committee.

Mr. JESSUP (United States of America) said it seemed to be agreed that there was a need to bring order into the documents before the Committee. The only differences appeared to concern how the group which was to do that, should be constituted and what it should be called. The purpose would not be the reconciliation of differing points of view but the mechanical task of co-ordinating the various proposals. It would be convenient if the group appointed were small and perhaps the Secretariat, in consultation with those members of the Committee on whom it wished to call, might quickly perform the task.

Mr. PARODI (France) endorsed the Canadian proposal as offering the most practical procedure.

Mr. STEPHEN (Haïti) remarked that the history of sub-committees showed that the mere fact that proposals were eliminated in sub-committees did not prevent debate upon them being reopened in the full Committee. In the Palestine question there seemed to be no chance of co-ordinating the various points of view. It was better for the Committee as a whole to decide upon what draft resolutions should be voted upon first. Accordingly, it seemed appropriate to have an exchange of views upon the proposals. The Haitian delegation opposed the idea of a sub-committee but would support the suggestion made by the representative of the United Kingdom.

KHACHABA Pasha (Égypte) said that he hoped there would be an opportunity to discuss the various proposals before the question of a sub-committee was taken up so that it would be clear what was to be co-ordinated. The value of discussion had been illustrated by the revised proposals of the United Kingdom and the United States which showed that their ideas had come closer together. If a sub-committee were constituted, delegations should be allowed ample scope for giving their views. It might have been possible to continue the discussion in the Committee and at the same time, request the authors of proposals to try to co-ordinate their ideas. In any event, it should be understood that there was a need for full discussion, particularly upon the draft resolution (A/C.1/402) which had just been presented by the Syrian delegation. The Egyptian delegation was in full agreement with this draft, as it would indicate when the time came to discuss it.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) said his delegation considered that the time had not yet come to establish a sub-committee or working group. The task should not be given to the Secretariat for it was not a question of mechanical collation and could not be settled by a technical process. Before drawing up any document, the views of the Committee should be heard; moreover, it was possible that all proposals and amendments had not yet been submitted. There was also a need to study the

un comité chargé de rédiger un projet de résolution que la Commission examinerait. Celui-ci ne serait sans doute appuyé que par la majorité du comité. Il serait soumis à la Commission, qui y apporterait des amendements.

M. JESSUP (États-Unis d'Amérique) pense que tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il est nécessaire d'ordonner les documents dont la Commission est saisie. Les opinions ne divergent que sur deux points : comment constituer le groupe chargé de cette tâche, et quel nom lui donner. Il ne s'agit pas de concilier des points de vue divergents, mais de coordonner les diverses propositions, ce qui est une tâche pratique. La solution la meilleure serait de constituer un groupe restreint ; peut-être que le Secrétariat, en consultation avec certains membres de la Commission auxquels il désirerait faire appel, pourrait rapidement remplir cette tâche.

M. PARODI (France) appuie la proposition faite par le représentant du Canada, qui, à son avis, offre la méthode la plus pratique.

Selon M. STEPHEN (Haïti), qui se réfère à des exemples passés, le fait que des propositions aient été écartées par un comité n'empêche pas la Commission d'en reprendre l'examen. En ce qui concerne la question palestinienne, par exemple, on ne voit pas comment il serait possible de coordonner les différents points de vue. La Commission devrait d'abord décider sur quels projets de résolutions le vote doit porter en premier lieu. Il conviendrait donc de procéder à un échange de vues sur les propositions. La délégation haïtienne s'oppose à la création d'un comité, mais appuie la suggestion du représentant du Royaume-Uni.

KHACHABA Pacha (Égypte) avait espéré qu'avant d'aborder la question de la création d'un comité, on aurait discuté des différentes propositions, afin de savoir exactement ce qu'il s'agirait de coordonner. L'utilité de la discussion a été illustré par le texte révisé des propositions présentées par le Royaume-Uni et les États-Unis, ce qui prouve que les thèses de ces deux délégations se sont rapprochées. Si un comité était créé, les délégations auraient toute latitude d'exprimer leurs points de vue. Il leur serait possible de poursuivre leurs discussions à la Commission et, en même temps, de demander aux auteurs de propositions de voir s'ils ne pourraient pas coordonner leurs idées. En tout cas, il doit être bien entendu qu'une discussion d'ensemble est nécessaire, en particulier sur le projet de résolution que vient de présenter la délégation syrienne (A/C.1/402). La délégation égyptienne donne son entier appui à ce dernier projet ; elle le fera d'ailleurs savoir lorsqu'on en abordera la discussion.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime qu'il n'est pas encore temps de créer un comité ou un groupe de travail. La tâche ne doit pas être confiée au Secrétariat, car il ne s'agit pas uniquement de collectionner des textes ; la question ne peut être réglée sur le plan technique. Il faut, avant de rédiger le moindre document, que la Commission puisse exprimer ses vues ; il se peut que toutes les propositions et tous les amendements n'aient pas encore été présentés. En outre, il est nécessaire d'étudier les

documents which had just been received and views should be exchanged upon them before any sub-committee was constituted. It was also premature to try to draw up a document collating the various ideas. Before any such action was taken, it was essential to discuss the substance of the question for certain drafts might be taken up by a large number of delegations and their character might be changed.

Mr. BEELEY (United Kingdom) said his delegation's views concerning the organization of the work were similar to those of the representative of Canada. The Committee could proceed in the manner suggested provided it were understood that the task of the informal sub-committee was simply the re-arrangement of existing material in such a way as to facilitate the work of the Committee. Secondly, it should be fully understood that such a sub-committee would not in any way be considered a substitute for the full Committee. He had understood the Canadian suggestion to be that this work should be done prior to the next scheduled meeting of the Committee and that the working paper prepared would not supplant the existing proposals. The draft resolutions would remain before the Committee and his delegation reserved its position on the order in which the voting would eventually be held.

The CHAIRMAN said it was his feeling that the Committee was generally agreed that a group consisting of the authors of proposals should meet informally with the Secretariat in order to coordinate the various points at issue, on the understanding that discussion upon the proposals would continue. The Chairman proposed that a party consisting of the representatives of the United Kingdom, the United States, Guatemala, Australia, Colombia, Poland, the USSR and Syria, under the guidance of the representative of Canada, should meet that afternoon with the object of laying a paper before the Committee on the following morning.

Mr. GALAGAN (Ukrainian Soviet Socialist Republic) observed that after its procedural discussion on the previous day, the Committee had got off to a good start during the present meeting and had discussed the texts of the resolutions before it. Now it had reverted to matters of procedure. The USSR delegation was of the opinion that it was premature to appoint a working party or sub-committee whether it was to have a drafting or a technical character. The work of any such group would be very difficult when it did not yet know the views of the Committee and it was inadvisable therefore to create a sub-committee until discussion upon the proposals had been completed. Moreover, additional proposals and amendments might well be submitted, and it might be awkward if their authors were not members of the sub-committee. Mr. Galagan proposed that the general discussion be continued upon the basis of the drafts before the Committee and that the question of a sub-committee be considered later. At the present

documents qui viennent d'être distribués ; avant de créer un comité, les membres de la Commission devront procéder à un échange de vues à ce sujet. Il est également prématuré d'essayer de rédiger un document coordonnant les diverses idées. Avant de prendre une décision quelconque à ce sujet, il est indispensable de discuter du fond de la question car certains projets peuvent être repris par un grand nombre de délégations, ce qui en modifierait le caractère.

M. BEELEY (Royaume-Uni) déclare que sa délégation partage les vues du représentant du Canada au sujet de l'organisation du travail. On pourrait procéder de la manière indiquée, à condition qu'il soit entendu que la tâche du comité, créé à titre officieux, consiste simplement à ordonner les documents existants afin de faciliter les travaux de la Commission. De plus, il doit être bien convenu qu'un tel comité ne doit en aucune manière être considéré comme un organe suppléant la Commission plénière. M. Beeley a compris, d'après la suggestion faite par le représentant du Canada, que le travail dont il s'agit devrait être exécuté avant la prochaine séance de la Commission et que le tableau synoptique ne remplacerait pas les propositions existantes. La Commission demeurerait donc saisie des projets de résolutions. La délégation du Royaume-Uni se réserve le droit de faire connaître son opinion quant à l'ordre dans lequel le vote devrait avoir lieu.

Le PRÉSIDENT pense que la Commission est d'accord dans l'ensemble et désire qu'un groupe comprenant les auteurs de propositions et des membres du Secrétariat se réunisse officieusement afin de coordonner les diverses questions pendantes, étant entendu que le débat sur les propositions se poursuivra. Le Président propose qu'un groupe dont feront partie les représentants du Royaume-Uni, des États-Unis, du Guatemala, de l'Australie, de la Colombie, de la Pologne, de l'URSS et de la Syrie, sous la direction du représentant du Canada, se réunisse dans l'après-midi pour préparer un tableau qui sera soumis à la Commission le lendemain matin.

M. GALAGAN (République socialiste soviétique d'Ukraine) fait observer que, à la suite du débat de la veille consacré à des questions de procédure, la discussion des textes dont la Commission est saisie a progressé de façon satisfaisante pendant la présente séance. Or, la Commission revient maintenant à des questions de procédure. La délégation de l'URSS estime qu'il est prématuré de constituer un groupe de travail ou un comité, que ceux-ci soient chargés de la rédaction ou qu'ils aient un caractère technique. Le fait que de tels groupes ne seront pas au courant des vues de la Commission rendra leur travail très difficile ; c'est pourquoi il n'y a pas lieu de créer un comité avant la fin du débat portant sur les propositions qui ont été soumises. En outre, de nouvelles propositions et de nouveaux amendements pourront être présentés — et il serait embarrassant que leurs auteurs ne fassent pas partie du comité. M. Galagan propose à la Commission de poursuivre la discussion générale des projets dont elle est saisie — et d'ajourner l'examen de la création d'un comité. Sa délégation

time, his delegation objected to the establishment of any such group.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) believed the normal work of the Committee should be resumed in the manner suggested by the Chairman at the beginning of the meeting. The establishment of a sub-committee could be considered at the appropriate time. If a sub-committee were now constituted, it might well be premature, for new proposals might be submitted after it had submitted its report. The USSR delegation favoured the procedure which the Chairman had proposed earlier and urged that the Committee's work be continued in the normal manner.

Mr. KISELEV (Byelorussian Soviet Socialist Republic) said his delegation had not yet been able to express its views upon the various draft resolutions and wished to present certain comments. He proposed that the Committee adjourn in view of the late hour and consider at the next meeting whether it should continue the discussion of the proposals or appoint a sub-committee.

Mr. GALAGAN (Ukrainian Soviet Socialist Republic) supported the proposals of the representative of the Byelorussian SSR in view of the fact that it was already late and the difference of opinion which had arisen concerning the advisability of appointing a subsidiary group.

Mr. PEARSON (Canada) thought the Committee might well adjourn. He believed it would be within the authority of the Chairman to meet with the Rapporteur and Secretariat and prepare, in consultation with those representatives who had submitted proposals, some sort of consolidated document. He wished it to be clearly understood that there was no intention of interfering with the existing arrangements for the next meeting or with the discussion at that meeting.

Mr. FRASER (New Zealand) did not think the Committee should adjourn before settling the matter. A document which set forth the principal problems before it would be most helpful. The fears expressed that debate would thereby be limited were groundless. On the contrary, the Committee would be able to proceed in an orderly manner. Mr. Fraser hoped that the Chairman would be empowered to set up a working group or to consult with appropriate persons in order to draw up a suitable document. He suggested that a vote be taken on the matter.

*A vote was taken by a show of hands upon the motion for adjournment proposed by the Byelorussian representative. The motion was rejected by 23 votes to 7, with 11 abstentions.*

The CHAIRMAN then called for a vote upon the proposal to establish a working group to meet that afternoon consisting of the representatives of Canada, United Kingdom, United States, Guatemala, Colombia, Poland, USSR and Syria.

s'oppose à ce qu'un tel groupe soit créé dès maintenant.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense qu'il convient de poursuivre normalement les travaux de la Commission, ainsi que le Président l'a proposé au début de la séance. On pourra envisager en temps utile la création d'un comité. Il serait peut-être prématuré d'en créer un dès maintenant, car de nouvelles propositions pourront être soumises lorsqu'il aura terminé son rapport. La délégation de l'URSS se prononce en faveur de la méthode que le Président avait préconisée, et recommande que la Commission poursuive ses travaux de la façon prévue.

M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que sa délégation n'a pas encore eu l'occasion de se prononcer sur les divers projets de résolutions ; elle voudrait présenter un certain nombre de remarques. Il propose que la Commission s'ajourne en raison de l'heure tardive ; on déterminera à la prochaine séance s'il a lieu de continuer la discussion relative aux propositions soumises ou de constituer un comité.

M. GALAGAN (République socialiste soviétique d'Ukraine) appuie la proposition du représentant de la RSS de Biélorussie ; en effet, il est déjà tard, et les membres de la Commission ne sont pas du même avis quant à la création d'un organe subsidiaire.

M. PEARSON (Canada) estime que la Commission pourrait ajourner les débats. Il pense que le Président a qualité pour conférer avec le Rapporteur et le Secrétariat et pour préparer, en consultation avec les représentants qui ont soumis des propositions, un document unique. Il tient à préciser que cette proposition ne vise à entraver ni les dispositions prises en vue de la prochaine séance, ni la discussion qui aura lieu au cours de celle-ci.

M. FRASER (Nouvelle-Zélande) ne pense pas que la Commission doive ajourner les débats avant d'avoir réglé cette question. Il serait fort utile d'avoir un document contenant un exposé des principaux problèmes soumis à la Commission. Il n'y a aucune raison de craindre que cela puisse restreindre le débat. Au contraire, la Commission pourrait alors procéder d'une façon ordonnée. M. Fraser espère que le Président sera habilité à constituer un groupe de travail et à consulter les personnes compétentes en vue de rédiger un document satisfaisant. Il propose que cette question soit mise aux voix.

*Il est procédé au vote à main levée sur la motion d'ajournement soumise par le représentant de la Biélorussie. Par 23 voix contre 7, avec 11 abstentions, la motion est rejetée.*

Le PRÉSIDENT demande que soit mise aux voix la proposition visant à créer un groupe de travail qui se réunirait au cours de l'après-midi ; il serait composé des représentants du Canada, du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, du Guatemala, de la Colombie, de la Pologne, de l'URSS et de la Syrie.

Mr. PEARSON (Canada) asked that his name be deleted and suggested that the work be supervised by the Committee's Rapporteur.

*A vote was taken by a show of hands and the proposal, thus revised, was adopted by 24 votes to 6, with 14 abstentions.*

The meeting rose at 1.20 p.m.

## TWO HUNDRED AND FIFTEENTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Monday, 29 November 1948, at 10.30 a.m.*

Chairman : Mr. A. COSTA DU RELS (Bolivia).

### 84. Continuation of the discussion on the interim report of the United Nations Mediator on Palestine (A/648)

Mr. SARPER (Turkey), Rapporteur, recalled that the First Committee had decided, at its 214th meeting, held on 26 November, to ask a working group to prepare a consolidated tabulation of the various draft resolutions and amendments. The working group had held two meetings. At the first, it had divided the texts into fourteen sections, and at the second, it had approved the presentation of the consolidated tabulation (A/C.1/403). As Rapporteur of the working group, Mr. Sarper indicated that on the first page of the consolidated tabulation, the various texts had been listed in the order of their submission.

The CHAIRMAN proposed to open a general discussion on the various draft resolutions and then to return to a discussion of the texts in their chronological order.

#### GENERAL DISCUSSION ON THE DRAFT RESOLUTIONS AND THE AMENDMENTS

Replying to a question from Mr. HOOD (Australia), the CHAIRMAN indicated that the consolidated tabulation was meant to guide the Committee in the discussion of the various texts. At a later stage, when the general discussion had been completed, the Committee would consider the various resolutions in the chronological order of their submission.

Mr. FRASER (New Zealand) recalled that the object of the establishment of a working group had been to expedite the work. But, if the procedure suggested by the Chairman were adopted, that object would not be attained. The subject had in fact been fully discussed and it was high time to come to the consideration of the various texts on the basis of the consolidated tabulation prepared by the working group.

Mr. BEELEY (United Kingdom) was in favour of the procedure suggested by the Chairman. The consolidated tabulation would shed more light in the general debate on the various proposals which should be considered in accordance with

M. PEARSON (Canada) demande à ne pas figurer parmi les membres du groupe de travail et propose que le travail soit dirigé par le Rapporteur de la Commission.

*Il est procédé au vote à main levée sur la proposition ainsi modifiée. Par 24 voix contre 6, avec 14 abstentions, la proposition est adoptée.*

La séance est levée à 13 h. 20.

## DEUX-CENT-QUINZIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le lundi 29 novembre 1948, à 10 h. 30*

Président : M. A. COSTA DU RELS (Bolivie)

### 84. Suite de la discussion sur le rapport intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine (A/648)

M. SARPER (Turquie), Rapporteur, rappelle que la Première Commission a décidé, au cours de sa 214<sup>e</sup> séance, tenue le 26 novembre, de confier à un groupe de travail la tâche de préparer un tableau récapitulatif des divers projets de résolutions et d'amendements. Le groupe de travail a tenu deux séances. Au cours de la première, il a réparti les textes en quatorze sections, et, au cours de la deuxième, il a approuvé la présentation du tableau récapitulatif (A/C.1/403). En sa qualité de Rapporteur du groupe de travail, M. Sarper indique qu'à la première page du tableau récapitulatif, les différents textes ont été énumérés dans l'ordre chronologique de leur présentation.

Le PRÉSIDENT propose d'ouvrir une discussion générale sur les différents projets de résolutions et de revenir ensuite à la discussion des textes dans l'ordre chronologique.

#### DISCUSSION GÉNÉRALE SUR LES PROJETS DE RÉOLUTIONS ET LES AMENDEMENTS

Sur une question de M. HOOD (Australie), le PRÉSIDENT indique que le tableau récapitulatif est destiné à guider la Commission dans la discussion des différents textes. A un deuxième stade, lorsque la discussion générale sera close, la Commission prendra les différentes résolutions dans l'ordre chronologique de leur présentation.

M. FRASER (Nouvelle-Zélande) rappelle que la création d'un groupe de travail avait pour objet d'accélérer les travaux. Or, si la procédure suggérée par le Président était adoptée, cet objectif ne serait pas atteint. En réalité, le sujet a été amplement discuté et il est grand temps d'en venir à l'examen des différents textes, sur la base du tableau récapitulatif préparé par le groupe de travail.

M. BEELEY (Royaume-Uni) se déclare en faveur de la procédure suggérée par le Président. Le tableau récapitulatif introduira plus de clarté dans le débat général sur les diverses propositions qui devront être considérées conformément à l'ordre